












Carte de pêche 2015 des structures associatives de la pêche de loisir

	Description	Cartes de pêche « Internet »	Tarif	
Carte Personne majeure	Carte annuelle « personne majeure ». 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. (Timbre CPMA acquitté une seule fois)		CPMA	33,80 €
			Cotisations	39,20 €
			TOTAL	73,00 €
Carte InterFédérale CHI / EHGO / URNE Récipro-URNE	Carte réciprocaire pour le CHI, l'EHGO et l'URNE. Carte annuelle InterFédérale « personne majeure ». 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. La carte InterFédérale permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocaires des 91 départements adhérents du CHI, de l'EHGO et de l'URNE. La carte Récipro-URNE permet de pêcher uniquement sur les parcours des associations en réciprocité partielle des 17 départements adhérents de l'URNE. (Pas en vente dans les Pyrénées-Atlantiques) Prix unique : 95€		CPMA	33,80 €
			Cotisations	39,20 €
			CL.HAL.	22,00 €
			TOTAL	95,00 €
Carte Personne mineure	Carte annuelle « personne mineure » : Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. (Timbre CPMA acquitté une seule fois)		CPMA	2,20 €
			Cotisations	17,80 €
			TOTAL	20,00 €
Carte Découverte -12ans	Carte annuelle « Découverte moins de 12 ans » : Jeune de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. Pêche à 1 ligne (nouvelle mesure) 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche.		CPMA	0,50 €
			Cotisations	5,50 €
			TOTAL	6,00 €
Carte promotionnelle « Découverte Femme »	Carte annuelle « Découverte Femme ». Pêche à 1 ligne 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Attention : pas de réciprocité sur les lots d'une AAPPMA non réciprocaire		CPMA	12,30 €
			Cotisations	19,70 €
			TOTAL	32,00 €
Carte Journalière	Carte journalière disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Reçoit la CPMA « Journalière » sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours. Doit y figurer expressément le jour de validité.		CPMA	3,20 €
			Cotisations	8,80 €
			TOTAL	12,00 €
Carte Hebdomadaire	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Doivent y figurer expressément les jours de validité.		CPMA	12,30 €
			Cotisations	19,70 €
			TOTAL	32,00 €
Carte Hebdomadaire pour titulaire d'une carte annuelle en cours de validité	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Carte de pêche sans timbre CPMA « Hebdomadaire ». Elle doit être présentée avec une carte comportant une CPMA annuelle 2015. Doivent y figurer expressément les jours de validité.		CPMA	0,00 €
			Cotisations	19,70 €
			TOTAL	19,70 €
Timbre Migrateurs @ uniquement chez les dépositaires « Migrateurs »	Supplément d'une CPMA annuelle <u>sur une carte de membre de l'année en cours</u> , pour la pêche du saumon et de la truite de mer sur les rivières et suivant la période où la pêche est autorisée. Seulement disponible dans les 13 départements où la pêche du saumon et de la truite de mer est autorisée. L'acquisition du timbre est liée l'assortiment déclaratif de capture. (Timbre CPMA acquitté une seule fois)		CPMA	50,00 €
			TOTAL	50,00 €